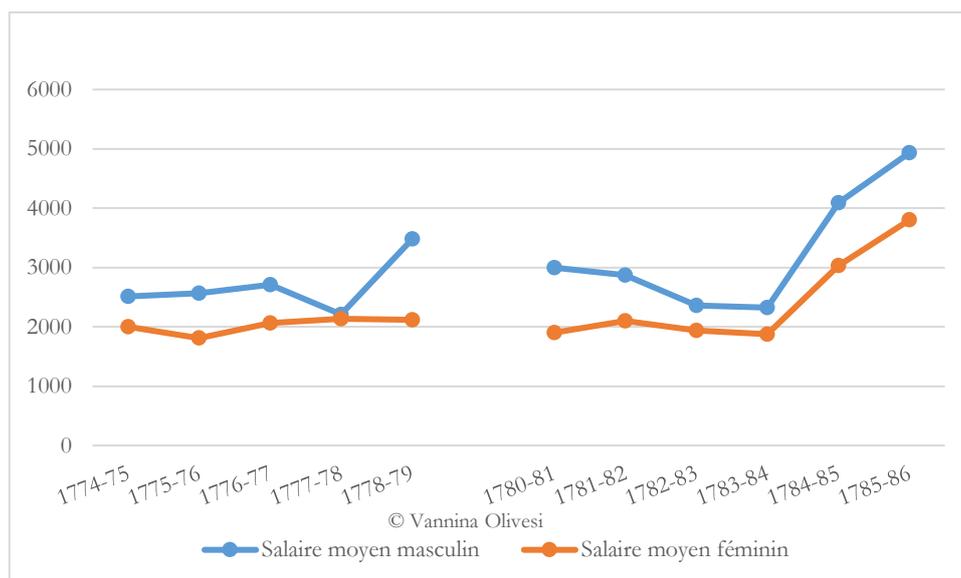


Évolution des salaires moyens des solistes masculins et féminins de l'Opéra, 1774-1786



Sources : Archives nationales (AN, Paris), états matrices AJ¹³ 15 ; AJ¹³ 16, I.
Registre 1779-1780 lacunaire

Note méthodologique. On entend par « solistes » les premiers sujets, les remplacements et les doubles. Les salaires des maîtres de ballet sont inclus dans le calcul lorsqu'ils cumulent cet emploi avec celui de premier sujet.

[

Licence CC-BY NC ND Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Pas de Modification. Le titulaire des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivées. **Le réutilisateur est autorisé à Partager** — copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats **selon les conditions suivantes** :

Attribution — Le réutilisateur doit [créditer](#) l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et [indiquer](#) si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre. Il doit indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que le Concedant le soutient ou soutient la façon dont il a utilisé son Œuvre.

Pas d'Utilisation Commerciale — Le réutilisateur n'est pas autorisé à faire un usage commercial de cette Œuvre, tout ou partie du matériel la composant.

Pas de modifications — Dans le cas où le réutilisateur effectue un remix, qu'il transforme, ou crée à partir du matériel composant l'Œuvre originale, il n'est pas autorisé à distribuer ou mettre à disposition l'Œuvre modifiée.

Pas de restrictions complémentaires — Le réutilisateur n'est pas autorisé à appliquer des conditions légales ou des [mesures techniques](#) qui restreindraient légalement autrui à utiliser l'Œuvre dans les conditions décrites par la licence.